

Préface

Depuis 40 ans, face à l'émergence de nouveaux savoir-faire et aux nombreuses évolutions technologiques, notre système de formation s'est adapté et modernisé, notamment grâce à la loi du 24 novembre 2009, pour renforcer la compétitivité des entreprises françaises, mieux sécuriser les parcours professionnels, et assurer une plus grande promotion sociale des salariés et des demandeurs d'emploi.

Alors que nous fêtons cette année les 40 ans de la loi du 16 juillet 1971 qui a fondé notre système de formation, le contexte actuel, marqué par la mobilisation nationale en faveur de l'emploi, oblige les acteurs de la formation professionnelle à être plus responsables que jamais pour permettre aux salariés et aux demandeurs d'emploi de s'adapter aux exigences accrues du marché du travail et d'une économie mondialisée.

Aujourd'hui, plus de 50 000 organismes de formation, réalisant au total 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, forment chaque année plus de 11 millions de stagiaires et dispensent près de 750 millions d'heures de formation.

Si la diversité des organismes de formation est une chance, elle constitue aussi une opportunité et une cible privilégiée pour les mouvements à caractère sectaire cherchant à acquérir de nouvelles ressources financières, à recruter de nouveaux adeptes et à

conquérir des parts d'influence dans les entreprises ou les administrations.

Ainsi, sur l'ensemble des formations proposées, 20 % relèvent du « comportemental » ou du « développement de soi ». Or, c'est justement dans ce domaine que le risque sectaire peut souvent être le plus important, avec celui de la santé, par le biais des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique.

Face à ce fléau, les pouvoirs publics ont souhaité réagir avec force. Dans ce but, la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie a permis de clarifier et d'accroître sensiblement les moyens de contrôle.

En complément de ces avancées législatives, le ministère de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle a tenu à organiser les Assises de la qualité de la formation, le 22 septembre 2011, à la Bibliothèque nationale de France à Paris. Cette rencontre a notamment permis de réunir l'ensemble des acteurs afin de les sensibiliser à la prévention des dérives à risque.

Dans le prolongement de ces Assises de la qualité, nous avons décidé d'organiser, en février 2012, un colloque national dédié à la prévention et à la lutte contre les dérives sectaires dans la formation professionnelle.

4

Dans ce cadre, le guide pratique « Savoir déceler les dérives sectaires dans la formation professionnelle », élaboré par la Miviludes, avec le concours du ministère de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, a

l'ambition d'aider l'ensemble des acteurs (DRH, responsables de formation, branches professionnelles, organismes de formation, salariés, services de contrôle...) à repérer et à lutter contre les « situations à risque ».

Il constitue un nouvel outil à la disposition du plus grand nombre pour protéger nos compatriotes et révéler au grand jour les comportements inadmissibles qui se développent dans le secteur de la formation.

Il contribue à sauvegarder les objectifs nobles de la formation professionnelle tout en protégeant nos citoyens des atteintes aux droits fondamentaux de la personne.

Georges FENECH
Président de la Miviludes

Nadine MORANO
Ministre de l'Apprentissage
et de la Formation
professionnelle